



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2020/24 de la Municipalité, du 13 août 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter de renouveler à titre gratuit le droit distinct et permanent de superficie 7786 de la Commune de Lausanne, grevant le bien-fonds 5445, même commune, pour une durée de 50 ans, soit jusqu'au 5 décembre 2070, en faveur du Centre pluriculturel et social d'Ouchy, aux conditions évoquées dans le présent préavis ;
2. de mettre à charge du Centre pluriculturel et social d'Ouchy l'ensemble des frais d'actes liés au renouvellement du droit de superficie.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente : 



La secrétaire adjointe : 